



Quels recours après l'extinction de la garantie décennale

Par **crisno95**, le **10/09/2012** à **22:08**

Bonjour,

J'ai fait réaliser une extension de notre maison. Le PV de réception des travaux est daté du 19/07/2002. Courant du mois d'août 2012, nous avons constaté l'apparition de trace sur notre plafond qui après passage d'un couvreur nous a indiqué qu'elles étaient liées à une malfaçon de la couverture. La garantie décennale, compte tenu de la date du PV de réception, semble éteinte. Subsiste t il un quelconque recours ?

Merci par avance de vos réponses.